

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

Eysines - 47 rue du Vignan - Réalisation en acquisition-amélioration d'une maison en PLAI adapté - subvention complémentaire - Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte de l'opération

La convention de délégation des aides à la pierre fixe des orientations et des objectifs à la Cub délégataire, parmi lesquels figurent notamment la nécessité de réaliser environ 30% de PLAI par an au sein de la programmation du parc public, et la réalisation de PLAI « adaptés », à savoir des logements financés par des prêts PLAI mais s'adressant à des publics spécifiques, de par leur mode de vie et/ou leurs coutumes. Il s'agit donc de répondre à des ménages qui cumulent difficultés financières et situation familiale atypique (familles très nombreuses, avec des animaux – poules, chevaux, etc, ou encore gens du voyage sédentarisés).

Les PLAI adaptés sont en général des outils permettant de faire face à des situations existantes et difficiles à résoudre, nécessitant un traitement « sur mesure ».

La maison rue du Vignan à Eysines est destinée, après acquisition et travaux, à reloger une des 15 familles suivies dans le cadre de la MOUS de Carès, l'opération étant également à mettre en lien avec une opération neuve de 10 PLAI également réalisée par Aquitanis et dédiée à la sédentarisation des familles de la MOUS.

Ce bien appartient aujourd'hui à la Communauté qui doit donc le céder à Aquitanis pour le projet ci-dessus exposé. Selon les règles de cession en vigueur à la Cub, la vente doit être réalisée au prix d'acquisition et estimation de France Domaines, soit 233 000 € dans le cas présent.

Le projet intègre des contraintes (travaux nécessaires) et il convient de rappeler que la production d'un logement seul reste difficile à financer, notamment pour un loyer bas tel que le PLAI. Aussi, Aquitanis n'est pas en capacité d'équilibrer ce projet à ce jour malgré la mobilisation de tous les financeurs du logement très social.

Demande de subvention complémentaire

Par conséquent, compte tenu de la volonté commune de la ville et de la Cub de réaliser ce projet pour traiter le relogement des familles de gens du voyage actuellement présentes sur Carès, et suivies dans le cadre de la MOUS, Aquitanis accepte d'augmenter ses fonds propres à hauteur de 18%, alors que sa stratégie financière fixe entre 12 et 14% la moyenne des fonds propres à allouer aux projets.

Par ailleurs, ce projet étant essentiel dans l'optique du remodelage urbain du secteur Carès, la ville d'Eysines accordera une surcharge foncière de 5 000 € pour la réalisation de ce projet.

Enfin, pour les diverses raisons évoquées ci-dessus, étant entendu que ce projet vient alimenter les objectifs communautaires en matière de logement très social et plus particulièrement de PLAI adapté, et compte tenu des efforts consentis par les différents partenaires, il est proposé que la Cub abonde également financièrement au-delà de son règlement d'intervention habituel, à savoir à hauteur maximale de 30 000 € ce projet.

En définitive, le financement de l'opération s'établit comme suit :

Prêt foncier	61 970	59 %
Prêt travaux	96 615	
Fonds propres	47 982	18 %
Subvention Etat	10 000	4 %
Subvention Cub	30 000	11 %
Subvention Ville	5 000	2 %
Subvention CG 33	15 000	6 %
	266 568	100 %

Un projet de convention visant à préciser les modalités de mise en œuvre de cette subvention spécifique est joint à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi SRU du 13 décembre 2000

VU le PLH communautaire adopté par délibération n°200 1/1186 du 14/12/2001, modifié par les délibérations n°2003/0133 du 28/2/2003 et 2007/0545 du 13/7/2007, et en cours de révision depuis la délibération n°2010/0142 du 9/3/2010

VU la délibération n° 2012/0317 du 25/5/2012 portant programmation des opérations de logement social sur le territoire communautaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'opération du 47 rue du Vignan répond aux objectifs de la Communauté urbaine en matière de logement social et très social, et permet de traiter le relogement des familles de gens de voyage suite au projet d'urbanisme porté sur le site de Carès

DECIDE

article 1

Une subvention unique d'équilibre, plafonnée à 30 000 €, est accordée à l'OPH Aquitanis pour la réalisation de l'opération 47 rue du Vignan à Eysines

article 2

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention annexée et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision

article 3 :

Les crédits afférents sont imputés au budget principal chapitre 204 fonction 72 compte 204172, CRB UE00, programme HPU 39

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2013

Mme. VÉRONIQUE FAYET